

**DECISION DU MAIRE N° 084/2023**  
**prise en application de la délibération n°044/2020**

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n°044/2020 en date du 9 Juin 2020, au terme de laquelle le conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. ;  
Considérant qu'un bureau de 12,71m<sup>2</sup> situé 25 rue du Général Leclerc est vacant et que la commune n'en a pas l'utilité pour ses services,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la location d'un bureau de 12,71 m<sup>2</sup> situé 25 rue du Général Leclerc – au prix de 250,00€/mois (dernier Indice de Référence des Loyers commerciaux = 131,81 du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023) à LAVENANT Anne, ergothérapeute à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023,

**Article 2** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'une donner d'acte.

Expédition en est adressée le 29 septembre 2023

Le Maire,

Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le : 29 septembre 2023

De la mise en ligne le : 2 octobre 2023

Le Maire,

Emmanuel D'AILLIERES

